

---

MERRY SUR YONNE

---

# Bulletin Municipal

---

AVRIL 2025

---



---

## Conseil Municipal du 12 Avril 2025

### Membres présents :

Mme Jeangérard  
Gabrielle, Mme Richard  
Soizic, Mme Ivon Renée,  
M. du Passage Bertrand,  
M. Thévenot Franck, M.  
Sautreau Loïc, M. Picq  
Philippe (arrivé pour  
l'article n°5)

### Membre absent excusé :

Mme Delvoye Jeannine

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- Vote des taux d'imposition directs locaux 2025
- Questions diverses



---

# ORDRE DU JOUR

---

## Article 1 : affectation du résultat 2024

M. le maire donne la parole à M. Thévenot, 1er adjoint, pour présenter les comptes et se retire.

M. Thévenot présente les comptes 2024. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et approuve les comptes, soit un excédent de 420 313.77 € qui sera reporté sur le budget 2025



## Article 2 : vote du budget primitif

- achat de terrains
- travaux de sol pour la salle d'archives
- rénovation de 2 tableaux classés de l'église
- installation d'une poche incendie
- honoraires de l'architecte (travaux église)
- aménagement du bas de la mairie
- travaux de voirie
- solde aménagement du Saussois + étude

Le Conseil valide à l'unanimité le budget présenté par M. le maire

<b>Fonctionnement</b>	dépenses 389 020.00€
	recettes 698 416.68€
<b>Investissement</b>	dépenses 424 763.91€
	recettes 424 764.00€

## Article 3 : fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé au moment du vote du budget primitif, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement.

---

## Article 4 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

M. le maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2025.

Compte tenu de la situation financière très saine de la commune et de la forte augmentation du coût de la vie, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, contre l'avis du maire et du 2ème adjoint, d'augmenter les taux d'imposition de 2%

(5 voix POUR et 2 voix CONTRE)

FIXE, pour 2025, le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	43.53%	44.40%
Taxe foncière sur non bâti	42.56%	43.41%
Taxe d'habitation	21.30%	21.73%

## Article 5 : questions diverses

### travaux du sol pour salle des archives

Pour faire suite à la visite des archives départementales nous indiquant la réglementation relative au lieu de stockage des archives et plus

précisément de la résistance du sol, il a été fait appel à un expert "ingénieur structures". Celui-ci a présenté un projet pour la création de la salle d'archives. Ceci implique la démolition du plancher bois et la création d'un plancher armé conforme aux normes.

Après discussion, le conseil charge M. le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener ce chantier à bien et rechercher les subventions possibles.

### Déplacement de la sente rurale N°6 de Ravereau et acquisition d'une partie de la parcelle C610

Dans l'objectif d'assurer une meilleure maîtrise du foncier et de permettre la concrétisation du projet de création d'un sentier d'interprétation, défini dans le plan de gestion de ce site,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)		Taux d'intervention
Frais de géomètre (déplacement de sente)	1268.46			
Acquisition de la parcelle C611	130.00	Département de l'Yonne	1 892.77	60 % des parcelles 80% pour les frais de notaire et géomètre
Frais de notaire estimés	1 000.00	Autofinancement	505.69	21,08 %
Coût TOTAL	2 398.46 €		2 398.46 €	

## Le Conseil :

Autorise M. le maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires pour permettre l'acquisition des terrains pour un prix global de 2 398.46€ HT.

Autorise M. le maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil départemental

Localisation de la sente à déplacer et de la " nouvelle parcelle " à acquérir dans le périmètre d'intérêt du site ENS "les Rochers du Saussois"

(Légende, en jaune: déplacement et création de la nouvelle sente rurale, en vert: nouvelle parcelle à acquérir)



---

## Courriers

---

Courrier de Mme Pigneur

Le conseil constate que, malgré la décision de fermeture de la bibliothèque, en raison de l'incendie de celle de Châtel, et dans l'attente du commencement des travaux d'aménagement de la mairie, Mme Pigneur a maintenu l'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque, le mercredi, de 15h 00 à 17h00.

Le conseil donne son accord mais rappelle que Mme Pigneur a pris cette initiative de son propre chef et que ceci n'est que provisoire, dans l'attente du commencement des travaux.

---

Courrier de M. Thévenot

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Franck Thévenot au maire et aux conseillers municipaux, répondant au courrier qu'il lui avait adressé personnellement. Après divers échanges, il a été convenu de cesser tout propos à ce sujet

---

# Tour de table

---

- M. Loïc SAUTREAU : problème du marquage sur le CD100 au Saussois
- M. Philippe PICQ : RAS
- Mme Soizic RICHARD : RAS
- Mme Renée IVON : RAS
- Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND : RAS
- M. Bertrand du PASSAGE : RAS
- M. Franck THEVENOT : RAS



---

## VIVRE A MERRY SUR YONNE

---

	ÉCOLE	
--	-------	--



- Vendredi 9 mai : journée nature, chemin des écoliers de Châtel Censoir à Brosses, vous pouvez, vous aussi, participer à cette journée.
  - Jeudi 5 juin : savoir rouler à vélo, chemin du halage Châtel Censoir - Merry sur Yonne.
  - Vendredi 27 juin : kermesse des écoles, restauration sur place.
-

## CÉRÉMONIES



- Jeudi 8 mai : 11h rendez-vous devant la mairie puis départ pour le Monument aux Morts et la cérémonie commémorative de l'Armistice.  
Dépôt d'une gerbe de fleurs.  
Vin d'honneur à la mairie.
- Lundi 14 juillet : lâcher de ballons biodégradables suivi d'un déjeuner républicain.



*Venez faire votre marché !  
Venez manger sur place et profiter des animations !*

